



**ARVIGE**

**RAPPORT ANNUEL**

**EXERCICE 2011**

*Ce rapport a été établi à destination des adhérents de l'association ARVIGE réunis en Assemblée générale le 19 juin 2012*



## SOMMAIRE

	<b>Page</b>
<b>PROPOS DU PRESIDENT .....</b>	<b>2</b>
<b>I. PRESENTATION D'ARVIGE .....</b>	<b>3</b>
1. Les missions d'ARVIGE	
2. La gouvernance	
2.1 Le conseil d'administration	
2.2 Les comités de surveillance	
<b>II. TRAVAUX MENES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LES COMITES DE SURVEILLANCE 2011</b>	<b>6</b>
1. Les travaux du conseil d'administration	
1.1 Les réunions du Conseil	
1.2 Le rapport des avenants 2011 aux contrats groupe	
1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés au Conseil	
2. Les travaux des comités de surveillance	
2.1 Les réunions des Comités	
2.2 L'examen des taux de rémunération	
2.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés aux Comités	
2.4 L'examen des Rapports (Cabinet actuariel, Commissaires aux comptes PREDICA)	
<b>III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE SUR LES RAPPORTS DE L'ASSUREUR .....</b>	<b>9</b>
<b>IV. COMPTES ANNUELS 2011 DE L'ASSOCIATION .....</b>	<b>10</b>
<b>V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS .....</b>	<b>11</b>
1. L'état des adhésions 2011 par plan	
2. Le montant des versements effectués sur chaque plan	
3. La situation des rentes servies en 2011	
4. Le volume des encours 2011	
5. La gestion administrative et financière	



# ARVIGE

*Chers adhérents, Chères Adhérentes,  
Chers clients du Crédit Agricole et du Crédit Lyonnais,*

*Bienvenue à notre assemblée générale à laquelle vous avez été convoqués **individuellement**.  
Cette année, l'Assemblée est mixte et aura à délibérer sur les points suivants :*

## **En Assemblée Générale ordinaire**

Quatre résolutions seront soumises à votre vote. Elles concernent :

- *L'approbation des comptes annuels de chaque plan,*
- *L'approbation des comptes annuels de l'association,*
- *L'approbation des budgets de l'association et des plans,*
- *La délégation au conseil pour la signature d'avenants aux contrats groupe,*

Les résolutions à titre ordinaire sont prises à la majorité simple des votes exprimés.

## **En Assemblée Générale extraordinaire**

Trois résolutions supplémentaires vous seront présentées. Elles sont relatives à :

- *La modification des statuts,*
- *L'accord de représentation proposé par les comités de surveillance de Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours (Article R 144-19 IV du Décret n°2011-1635 du 23 novembre 2011),*
- *L'élargissement des options proposées dans Plan Vert Vitalité,*
- *Le transfert du Plan Vert Avenir vers l'option euros de Plan Vert Vitalité,*
- *Les pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.*

Les résolutions relevant de l'Assemblée extraordinaire sont adoptées à la majorité des deux tiers des votes exprimés.

*Au vu des retours des coupons réponse joints à vos convocations, plus de **mille adhérents** sont aujourd'hui **présents ou représentés**. **Le quorum étant atteint**, la séance de l'Assemblée peut débuter sur première convocation à 18 heures.*

*Conformément à la Loi et aux statuts d'ARVIGE, les pouvoirs qui m'ont été confiés excédant le nombre de 100, ont été répartis entre les membres du Conseil et des trois Comités de surveillance.*

*Nous vous rappelons que les statuts de l'association, la composition du Conseil d'administration et des comités de surveillance, le rapport de l'exercice 2010 ainsi que les procès verbaux des Assemblées sont disponibles sur le site de l'association « [www.arvige.asso.fr](http://www.arvige.asso.fr) ».*

Yves CHEVILLOTTE  
Président d'ARVIGE



## I. PRESENTATION D'ARVIGE

### **1. Les missions d'ARVIGE**

#### **1.1 La souscription auprès d'un assureur d'un ou plusieurs Plans Epargne Retraite Populaire**

ARVIGE, est un groupement d'épargne retraite populaire (GERP), créé en mars 2004, qui a souscrit pour le compte de ses adhérents auprès de l'Assureur PREDICA, les contrats Plan Epargne Populaire (PERP)

- Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité commercialisés par le réseau CREDIT AGRICOLE,
- Velours proposé par LCL.

#### **1.2. La représentation des adhérents**

**ARVIGE (Association Retraite Vie Groupement des Epargnants)** est un Groupement d'Epargne Retraite Populaire (GERP).

C'est une association régie par les lois du 1er juillet 1901 et du 30 décembre 2006.

Elle a été créée le 15 mars 2004.

#### **ARVIGE a pour objet :**

- . de choisir et de souscrire un ou plusieurs Plans d'Epargne Retraite Populaire (PERP) pour le compte des adhérents ;
- . et pour chaque plan souscrit par l'association, d'assurer la représentation des intérêts des adhérents.

#### **Ces missions sont assurées par deux types d'organes :**

- . un conseil d'administration
- . et pour chaque plan, un comité de surveillance.

La supervision des PERP est assurée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel qui contrôle ARVIGE et PREDICA.



## 2. La gouvernance

### 2.1 Le Conseil d'administration

Notre association est gérée et administrée par un conseil d'administration composé, au 31 décembre 2011, de sept membres.

	Fonctions actuellement exercées	Fonctions précédemment exercées
CHEVILLOTTE Yves  <b>PRESIDENT</b>	Administrateur, Président du comité d'audit d'ESSILOR Vice-Président du Conseil de surveillance de FINAREF Administrateur de SA SOREDIC Administrateur du CREDIT LYONNAIS Administrateur Fonds Régional d'Art Contemporain de Bretagne	Directeur Général délégué de CREDIT AGRICOLE S.A. jusqu'en 2003
GONZALEZ Daniel  <b>VICE PRESIDENT</b>	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000 Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002
CRISP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000)
HOUEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P	
NORMAND Bernard	Président de l'Association ACORE Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général du Centre de formation de la profession bancaire jusqu'en 2005
PICHON Jean-Claude	Vice-président du Conseil de surveillance de la Société Nationale Immobilière	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Aquitaine Président de PREDICA jusqu'en 2006 Administrateur de PACIFICA jusqu'en 2006
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur Général de SOCAPI jusqu'en 2002



## 2.2. Les Comités de surveillance

La gestion de chaque Plan est surveillée par un comité de surveillance. Les membres de ces Comités au 31 décembre 2011 sont les suivants :

<b>PLAN VERT AVENIR</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>	<b>Mandats Changements</b>
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2004
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
JACQUET Marielle	Commerçante		2004 – En cours
REVOLIER Georges	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Corse		2009 - Encours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LACOMBE Roland	Retraité du privé	Salarié – Cadre en entreprise privée	2008 – En cours
WANCLICK Gabriel	Retraité	Cadre dans le conseil et l'informatique	2010 –En cours

<b>PLAN VERT VITALITE</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>	<b>Mandats Changements</b>
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours Président depuis 2007
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
LEDUC Benoit	Directeur général adjoint de la Caisse régionale Finistère		2010 – En cours
De MARIN Charles	Cadre financier dans l'industrie		2009 – Encours
PANNET Fabienne	Comptable		2010 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours

<b>VELOURS</b>	<b>Fonctions actuellement exercées</b>	<b>Fonctions précédemment exercées</b>	<b>Mandats Changements</b>
NORMAND Bernard	Président de l'Association ACORE Président de l'Association FEDERCLUB	Directeur Central CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2000 Directeur général centre formation profession bancaire	2004 – En cours
GONZALEZ Daniel	Administrateur de l'ANDECAM	Président de l'Union des Assurances Fédérales jusqu'en 2000. Président du Comité de déontologie du CREDIT LYONNAIS jusqu'en 2002.	2004 – En cours
HOUDEVILLE Philippe	Consultant informatique et organisation SI Société DEGRE 2P		2004 – En cours
CRESP Michel	Secrétaire trésorier de la Fondation Pays de France- CREDIT AGRICOLE Administrateur du CREDIT FONCIER de Monaco	Directeur général de la Caisse régionale de CREDIT AGRICOLE Alpes Provence (1992-2000).	2004 – En cours
VECCHIERINI de MATRA Jean	Délégué général du Groupement Français des Bancassureurs	Directeur général de SOCAPI jusqu'en 2002.	2004 – En cours
SCHWEITZER Jean-Louis	Responsable du Développement Commercial au sein de la Direction Exploitation Bassin Parisien Sud LCL		2006 – En cours
ROUSSEL Didier	Président depuis 1999 de Siemens Transportation Systems, filiale de Siemens		2007 – En cours



## II. TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES COMITES DE SURVEILLANCE

### 1. Les travaux du conseil d'administration

#### 1.1 Les réunions du Conseil

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni à quatre reprises : les 11 février, 8 juin, 12 octobre, et 7 décembre 2011.

Le Conseil d'administration a pour principales missions :

- le suivi des comptes, des dépenses et du budget établis au titre de l'association et de chaque plan,
- le bon fonctionnement de l'association,
- l'établissement d'un Code de déontologie et règlement intérieur et veille à son bon respect,
- le rapport annuel des indemnités allouées conformément aux décisions de l'Assemblée.

<b>CONSEILS D'ADMINISTRATION</b>				
<b>Date</b>	<b>11.02.11</b>	<b>08.06.11</b>	<b>12.10.11</b>	<b>07.12.11</b>
<b>Présents</b>	7/7	7/7	4/7	7/7
<b>Ordre du jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du dernier conseil d'administration</li> <li>- Activité commerciale</li> <li>- Arrêté des comptes 2010</li> <li>- Budget 2012</li> <li>- Modifications de contrats</li> <li>- Assemblée générale 2011</li> <li>o Projets de résolutions</li> <li>- Questions diverses</li> <li>o Consultation du site Arvige</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 11 février 2011</li> <li>- Activité de l'Association</li> <li>- Point sur l'assemblée générale du 8 juin 2011</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 8 juin 2011</li> <li>- Point sur la politique financière</li> <li>- Audit financier des PERP (présentation par AMUNDI)</li> <li>- Modifications de contrats</li> <li>- Activité des trois PERP</li> <li>- Assemblée générale : Bilan de l'AG 2011 / Perspectives de l'AG 2012</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 octobre 2011</li> <li>- Environnement économique et financier et conséquences pour PREDICA</li> <li>- Convocation de l'assemblée générale 2012</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>

## **1.2 Le Rapport des avenants 2011 sur PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS**

Conformément à la délégation qui lui a été conférée et compte tenu de l'avis favorable du comité de surveillance du 08 juin 2011, le Conseil d'administration du 12 octobre 2011 autorise son Président à signer pour PLAN VELOURS, l'avenant relatif à l'ajout de deux nouveaux supports à compter du 8 septembre 2011 ; LCL MGEST FLEXIBLE 0-100 et LCL MGEST PATRIMOINE.

## **1.3 Le rapport des indemnités et frais de déplacement versés**

Le montant des indemnités de présence versé sur l'exercice 2011 s'élève à 3 412,50 euros. Ce montant correspond à la somme totale versée à l'ensemble des administrateurs. Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros pour le président est allouée pour la participation à une réunion du conseil d'administration. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance). Une somme de 678,49 euros a été versée au titre des frais de déplacement.





## **2. Les travaux des comités de surveillance en 2011**

### **2.1 Les réunions des Comités**

Conformément aux souhaits exprimés par les membres des comités de surveillance, la réunion est commune aux trois Comités. Les comités se sont réunis au cours de l'année 2011 à quatre reprises les 22 avril, 8 juin, 12 octobre et 7 décembre. Lors de chaque réunion, les Comités s'informent auprès de l'Assureur de l'activité.

<b>COMITES DE SURVEILLANCE</b>				
<b>Date</b>	<b>22.04.11</b>	<b>08.06.11</b>	<b>12.10.11</b>	<b>07.12.11</b>
<b>Présents</b>	VERT AVENIR 6/7 VERT VITALITE 5/6 VELOURS 6/7	VERT AVENIR 6/7 VERT VITALITE 4/6 VELOURS 7/7	VERT AVENIR 5/7 VERT VITALITE 5/6 VELOURS 4/7	VERT AVENIR 5/7 VERT VITALITE 4/6 VELOURS 6/7
<b>Ordre du jour</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 8 décembre 2010</li> <li>- Bilan 2010</li> <li>. Rapports de l'Assureur</li> <li>. Rapports des Commissaires aux comptes de l'Assureur</li> <li>. Avis des comités de surveillance</li> <li>- Début année 2011 / Activité Commerciale</li> <li>- Modifications sur contrats</li> <li>- Audit financier 2010</li> <li>- Assemblée Générale du 8 juin 2011</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 22 avril 2011</li> <li>- Activité des trois PERP</li> <li>- Point sur l'assemblée générale du 8 juin 2011</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal des comités de surveillance du 8 juin 2011</li> <li>- Point sur la politique financière</li> <li>- Audit financier des PERP (présentation par AMUNDI)</li> <li>- Modifications de contrats</li> <li>- Activité des trois PERP</li> <li>- Assemblée générale : Bilan de l'AG 2011 / Perspectives de l'AG 2012</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du procès-verbal du comité de surveillance du 12 octobre 2011</li> <li>- Perspectives de taux de rémunération pour l'exercice 2011</li> <li>- Point sur la politique de placements des plans</li> <li>- Point sur l'activité des PERP</li> <li>- Présentation du Décret sur les PERP</li> <li>- Questions diverses</li> </ul>



## 2.2 L'examen des taux de rémunération sur les plans/ Budget des plans

### Avis des comités de surveillance du 07.12.2011 sur la rémunération 2011 des plans

Les Comités de surveillance ont examiné la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2011, caractérisé par des circonstances particulièrement difficiles qui ont affecté tant les dettes souveraines que les portefeuilles actions.

Les Comités ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent :

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1%,
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.

Ils ont pris acte du maintien de l'effort de l'assureur qui limitera ses prélèvements au titre de la marge financière et va prendre en charge (avec retour à meilleure fortune) la dotation probable à la provision pour risque d'exigibilité (PRE). A ce titre un accord de représentation va être formalisé.

Les Comités préconisent une fourchette de rémunération entre 2,30% et 2,50% qui permettent à la fois de préserver un certain niveau de PPE et un niveau suffisamment attractif pour susciter des flux de cotisations.

## 2.3 Le rapport des indemnités de présence - Frais de déplacement

Une indemnité de 150 euros par membre et de 300 euros par président est allouée pour la participation à une réunion du comité de surveillance. Cette indemnité est unique en cas de participation le même jour à différentes instances (conseil d'administration, comités de surveillance).

	PLAN VERT AVENIR	PLAN VERT VITALITE	VELOURS
INDEMNITES DE PRESENCE	2 262,50 euros	1 662,50 euros	2 412,50 euros
FRAIS DE DEPLACEMENT	2 973,33 euros	1 852,45 euros	994,98 euros

## 2.4 L'examen des rapports (Cabinet actuariel, CAC de l'Assureur, de PREDICA)

COMITES DE SURVEILLANCE DU 03.05.2012 : Au cours de cette réunion les membres ont travaillé sur les rapports d'expertise actuarielle livrés par le Cabinet FIXAGE sur Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours permettant ainsi d'exercer un contrôle sur la composition des actifs.

L'Assureur et les Commissaires aux comptes de l'Assureur ont présenté leurs rapports sur les comptes 2011 des plans afin que les comités puissent émettre un avis circonstancié présenté à l'Assemblée générale de juin 2012.

Les Commissaires aux comptes de PREDICA (PricewaterhouseCoopers Audit et Ernst & Young et Autres) établissent chaque année un rapport sur les comptes des PERP : Plan Vert Avenir, Plan Vert Vitalité et Velours.

Après avoir effectué leurs contrôles, les Commissaires aux Comptes de PREDICA ont certifié au titre de chaque PERP, que les comptes annuels étaient au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères. Leurs conclusions sont jointes au présent rapport.



### III. AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE

#### **L'avis des comités de surveillance PLAN VERT AVENIR, PLAN VERT VITALITE et VELOURS**

**AVIS DES COMITES DE SURVEILLANCE DE CHAQUE PLAN**  
**Sur le rapport annuel de l'Assureur**  
**Exercice 2011**

Conformément à l'article L 144-2 du Code des Assurances, chaque comité de surveillance émet le présent avis sur le rapport annuel de l'assureur relatif à l'exercice 2011 :

*« Les Comités de surveillance des PERP, présidés par Michel Cresp pour Plan Vert Avenir et Plan Vert Vitalité et par Bernard NORMAND pour se sont réunis le 3 mai 2012 afin d'examiner les rapports établis par PREDICA au titre de l'année 2011.*

*Le nombre de souscriptions nouvelles connaît un certain effritement en 2011 pour les trois plans souscrits par ARVIGE : la part de marché est en baisse compte tenu de nouveaux assureurs entrant sur ce marché, mais en termes d'encours, la part de marché reste stable. Le comité se félicite de la campagne engagée au 4<sup>ème</sup> trimestre pour solliciter des versements exceptionnels.*

*La quasi-totalité des PERP est en phase d'épargne. En 2011, le nombre des réclamations est resté faible : les quelques réclamations reçues correspondent à des contestations sur le montant de la rente ou sur le versement d'un arrérage unique ou à un mécontentement suite à une demande de rachat qui n'a pu être satisfaite compte tenu de la réglementation.*

*Les Comités de surveillance ont examiné la situation des cantons PERP dans le contexte économique et financier de l'année 2011, caractérisé par des circonstances particulièrement difficiles qui ont affecté tant les dettes souveraines que les portefeuilles actions.*

*Les Comités ont rappelé les objectifs de gestion à long terme qu'ils recommandent, à savoir :*

- la constitution d'une provision pour participation aux excédents (PPE) d'au moins 1%,*
- une fourchette de rémunération cohérente avec les équilibres actif-passif prévisionnels.*

*Ils ont pris acte du maintien de l'effort de l'assureur qui limitera ses prélèvements au titre de la marge financière et a pris en charge (avec retour à meilleure fortune) la dotation probable à la provision pour risque d'exigibilité (PRE) : c'est à cette fin qu'un accord de représentation a été formalisé.*

*Les Comités ont préconisé une fourchette de rémunération entre 2,30% et 2,50% afin de préserver un certain niveau de PPE et d'offrir un niveau suffisamment attractif pour susciter des flux de cotisations : l'assureur a suivi cette recommandation en retenant un taux de 2,40%.*

*Le comité de surveillance a demandé comme les années précédentes un audit actuariel et financier du plan, confié au Cabinet FIXAGE. Ce Cabinet a conclu à la conformité de la gestion du plan avec la réglementation, les engagements contractuels et les règles prudentielles ; il a aussi estimé que la politique de distribution était prudente ».*

Cet avis accompagne le rapport de l'organisme d'assurance gestionnaire du plan.



## IV. COMPTES ANNUELS 2011 DE L'ASSOCIATION

Les Comptes annuels de l'association sont joints en annexe.

L'Assemblée générale du 22 juin 2010 avait approuvé le budget 2011 de 140 000 €, réparti entre l'association pour 80 000 € et chacun des 3 plans à hauteur de 20 000 €.

Les dépenses 2011, au regard du budget alloué, sont réparties de la façon suivante :

	ARVIGE	AVENIR	VITALITE	VELOURS	31/12/2011	31/12/2010
Achats de marchandises					-	
Achats de matières et autres approvisionnements					-	
Autres achats et charges externes :						
Assurance	11 506,35	-	-	-	11 506,35	11 506,35
Travaux Administratifs	31 440,10	3 000,00	3 000,00	3 000,00	40 440,10	39 026,97
Honoraires audit actuariel	-	3 986,68	3 986,66	3 986,66	11 960,00	17 940,00
Honoraires CAC	4 545,03	-	-	-	4 545,03	4 250,58
Honoraires audit juridique	-	-	-	-	-	-
Honoraires avocats	-	-	-	-	-	-
Annonces et insertions	-	-	-	-	-	28,12
Catalogues et imprimés	-	-	-	-	-	-
Site Internet	837,20	-	-	-	837,20	837,20
Transports, déplacements	678,49	2 973,33	1 852,45	994,98	6 499,25	6 858,06
Missions	4 444,02	-	-	-	4 444,02	4 039,01
Frais bancaires	1 048,49	456,96	456,96	456,96	2 419,37	1 028,16
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-	-	-	-
Salaires et traitements					-	
Charges sociales					-	
Dotations aux amortissements sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur immobilisations					-	
Dotations aux provisions sur actif circulant					-	
Dotations aux amortissements pour risques et charges					-	
Autres charges						
Droits d'auteur	-	-	-	-	-	-
Indemnité de présence	3 412,50	2 262,50	1 662,50	2 412,50	9 750,00	9 000,00
Cotisations reversées aux plans	22 480,52	7 574,06	9 133,49	9 253,96	48 442,03	60 859,64
<b>Total</b>	<b>80 392,70</b>	<b>20 253,53</b>	<b>20 092,06</b>	<b>20 105,06</b>	<b>140 843,35</b>	<b>155 374,09</b>

Excepté les dépenses relatives à l'audit actuariel qui ont nettement baissé cette année (11 960 euros contre 17 940 euros en 2010) suite à une négociation des frais, les dépenses de l'association et des trois plans sont sensiblement les mêmes que celles engagées en 2010. A noter néanmoins l'application désormais de frais bancaire sur les comptes des trois plans et une augmentation des frais d'indemnité en raison de la tenue d'un conseil supplémentaire par rapport à 2010.

Les comptes 2011 qui vous ont été présentés ont fait apparaître en fin d'exercice des soldes créditeurs de :

22 480,52 euros sur compte ARVIGE,  
7 574,06 euros pour PLAN VERT AVENIR,  
9 133,49 euros pour PLAN VERT VITALITE,  
9 253,96 euros pour VELOURS.

Ces montants doivent être reversés sur chaque plan.

Le Commissaire aux comptes PriceWaterhouseCoopers a procédé à l'audit des comptes 2011 sans relever d'anomalies significatives et certifie les comptes d'ARVIGE sans réserve.



## V. PRESENTATION DE L'ACTIVITE SUR LES TROIS PLANS

### 1. L'état des adhésions 2011 par plan

Le marché des PERP a enregistré en 2011 une stabilité de son activité, avec 61 000 contrats souscrits contre 62 000 en 2010.

En 2011, la production de nouveaux contrats PERP a été de 15 000 (soit 24% de part de marché contre 29% en 2010).

L'association compte ainsi près de 710 000 adhérents.

#### Nombre de nouveaux contrats

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
1132	1324	1246	1580	2399	1901	2629	2564	7454	1431	1594	1782	2072	3060	3782	1482	1765	1709	2632	4209

### 2. Le montant des versements effectués en 2011 sur les 3 plans

En terme de versements, Plan Vert Avenir représente 23% du marché, 4% Velours et 3% pour Plan Vert Vitalité. 30% des sommes versées en 2011 sur les PERP ont été des versements sur des plans souscrits par l'association.

#### Versements en Millions d'euros

PLAN VERT AVENIR					PLAN VERT VITALITE					VELOURS					TOTAUX				
2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007	2011	2010	2009	2008	2007
262	269	268	267	272	38,5	41	41	43	45	41	43	45	46	49	341,4	353	354	356	366



### **3. La situation des rentes servies en 2011**

Fin 2011, le nombre de rentes viagères en cours de service s'élève à 1.020 pour Plan Vert Avenir, 53 pour Plan Vert Vitalité et 362 pour Velours. Conformément aux statuts de l'association, dès lors que le plan comporte au moins 100 bénéficiaires de rentes, un adhérent, dont les droits ont été liquidés, devra être élu parmi les membres du comité de surveillance.

### **4. Le volume des encours 2011**

Les encours représentent à la fin de l'année 2011, pour Plan Vert Avenir 2 030 Millions d'euros ; Plan Vert Vitalité 278 Millions d'euros et Velours 345 Millions d'euros soit un encours total tous plans confondus de : 2 653 Millions d'euros.

### **5. La gestion administrative et financière**

La gestion administrative des contrats est prise en charge par les réseaux de distribution notamment au travers des postes de travail des conseillers commerciaux.

CACEIS Investor service, (entité constituée conjointement par le Crédit Agricole et les Caisses d'Épargne spécialisée dans les activités de dépositaire-conservation, d'administration de fonds et de services aux émetteurs) assume les fonctions de dépositaire et de conservation.

La gestion financière du portefeuille de placements relatif aux actifs des trois plans est assurée par la société de gestion AMUNDI (anciennement dénommée Crédit Agricole Asset Management) au travers d'un mandat de gestion confié par l'Assureur.